



TOPAZE

L'électricité composée



de solaire local



d'hydraulique suisse



OPALE

L'électricité composée



d'hydraulique



AMBRE




L'électricité composée



de solaire local



Votre électricité en détails

Energie	SEN PRO
 TOPAZE	1)
 OPALE FLEX	1)
 MES	1)

¹⁾ Le prix de l'énergie pour les clients avec une consommation supérieure à 100'000 kWh/an dépend du profil de consommation et du modèle de prix souhaité. Vous pouvez nous contacter au 032 751 24 29. Nous vous soumettrons l'offre correspondant à vos besoins et à vos attentes.

SEN PRO BT1
Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est comprise entre 100'000 et 1'000'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

Réseau	BT1	
Utilisation du réseau	Haut tarif	6,72 cts/kWh
	Bas tarif	4,55 cts/kWh
Puissance	CHF	4,00/kW/mois
Swissgrid SA - Services systèmes		0,16 cts/kWh
RPC et protection des eaux et poissons ¹⁾		2,30 cts/kWh
PCP ²⁾		1,30 cts/kWh
Abonnement CHF		300.- / année

Les prix sont mentionnés hors TVA.

Garantie d'origine solaire local en complément

AMBRE^{GO}



L'électricité composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 8.50 (HT)

Dispositions complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les ordonnances ainsi que les directives en vigueur sous : sen.nods.ch

Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

Facturation

Trois factures sont établies dans l'année (y compris les 2 factures d'acompte et 1 décompte). Choisissez le mode de paiement qui vous ressemble sur notre site internet.

TAXES FÉDÉRALES ET COMMUNALES

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : www.bfe.admin.ch.

Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émolument pour l'usage du sol. Retrouvez la base légale sur sen.nods.ch, en téléchargeant l'« Ordonnance sur les tarifs électriques » et le « Règlement fixant les taxes et redevances communales ».

¹⁾ Taxes fédérales

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2,20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0,10 cts/kWh

²⁾ Taxes communales

PCP - Emolument pour l'usage du sol	0,70 cts/kwh
PCP - Eclairage public	0,60 cts/kwh

Vous souhaitez en savoir plus ?



Administration Communale - 2518 Nods - Tél. 032 751 24 29 - sen.nods.ch